

AYA - Appui aux indiens Yanomami d'Amazonie

15, Chemin de la Vi-Longe - CH - 1213 Onex / Genève - CCP 17-55066-2

Quelques brèves concernant l'Amazonie et les Indigènes du Brésil

AYA Info - No 65

Genève, le 30 octobre 2011

"AYA Info" est en ligne sur trois sites Internet : <http://www.terrabrasilis.ch> > Aya Info, <http://www.humanitaire.ws> > Rubriques > AYA et <http://mci.fgc.ch/mci/> > actualités

La Ville de Genève solidaire des Yanomami

Le 28 septembre dernier, le Conseil Administratif (l'exécutif) de la Ville de Genève a fait connaître son accord pour le financement d'un projet présenté par notre association AYA. Il s'agit de soutenir un programme réalisé en Amazonie par notre partenaire de Manaus, l'association "Service et Coopération avec le peuple Yanomami – SECOYA". Ce projet consiste à organiser, chaque semestre de 2012, un cours de formation de dix jours chacun, destiné à une vingtaine d'AIS - Agents Indigènes de Santé du DSEI - District Sanitaire Spécial Yanomami des villages du rio Marauá. Cette rivière est un affluent du rio Negro, situé sur la commune de Santa Isabel do Rio Negro dans l'État d'Amazonas. Le programme des cours couvre plusieurs thèmes : la politique indigéniste et la politique de santé des autorités brésiliennes; la prévention des maladies, l'alimentation, l'hygiène du milieu et la lutte contre les vecteurs de maladies et la capacité à représenter les communautés dans les instances publiques où ils sont appelés à siéger. AYA tient à exprimer ici sa vive reconnaissance pour ce geste à l'égard du peuple Yanomami. Cet appui s'inscrit dans la politique de solidarité conduite par la Ville de Genève depuis de nombreuses années. En 2010, la "Délégation Genève Ville solidaire" a consacré 4'187'300 CHF à la solidarité internationale : 3'459'000 CHF pour la "Coopération au développement"; 259'500 CHF pour "l'Aide humanitaire"; 141'000 CHF pour la "Coopération décentralisée" et 327'800 CHF pour la "Sensibilisation" de l'opinion publique. Après les communes genevoises d'Onex en 2008, de Meyrin en 2010, la Ville de Genève est la troisième commune genevoise à soutenir l'action de la SECOYA. Encore une fois : Merci !

Pour en savoir plus (en français) sur la "Délégation Genève Ville Solidaire" :

<http://www.ville-geneve.ch/themes/geneve-ville-internationale/solidarite-internationale/> / Sur la SECOYA (en portugais) : <http://www.secoya.org.br/> > Saúde

Un séminaire sur la "Consultation préalable" des peuples indigènes

C'est un problème récurrent. À de multiples reprises, les organisations indigènes reprochent aux autorités brésiliennes de ne pas respecter la législation qui oblige à les consulter à propos des affaires touchant les peuples indigènes, par exemple : les infrastructures, la santé, l'éducation, les institutions, etc. Dans le but de progresser vers une solution, le Réseau de Coopération Alternative (RCA), qui comprend l'Institut Socio - environnemental (ISA), et plusieurs organisations indigénistes et indigènes, a organisé du 9 au 12 octobre, à l'Université de Brasilia, un séminaire sur la "Consultation préalable, libre et informée" des peuples indigènes. Il s'agit d'un droit découlant, notamment, de l'application de la Convention 169 de l'Organisation Internationale du Travail – OIT ratifiée par le Brésil. Les organisateurs avaient également convié des représentants d'organisations de plusieurs pays d'Amérique latine. Un document a été adopté au terme de la rencontre. Ce texte évoque d'abord les principes et règles générales de l'application de ce droit tels que : dialogue, bonne foi, transparence, mise à disposition des moyens nécessaires au dialogue, accord sur le mode de consultation. Une première série de recommandations concernent le processus de réglementation du droit de consultation. Une deuxième série a trait au contenu même de la réglementation : Qui doit être consulté ? À quel moment ? Qui doit consulter ? Comment doit être réalisée concrètement la consultation ? Et, enfin, les effets juridiques, en principe contraignants, de la consultation. Celle-ci est un processus de dialogue. Il a pour objectif d'arriver à un accord ou obtenir le consentement des peuples indigènes. Ce document a été remis au gouvernement brésilien. Il semblerait utile que ce sujet soit traité par l'ensemble des organisations indigènes du pays, or plusieurs d'entre elles ne sont, ni sur la liste des participants, ni sur la liste des signataires. Enfin il faut rappeler que début septembre, la Fondation Nationale de l'Indien (FUNAI) avait organisé, à l'interne, un atelier sur le même sujet avec la présence de James Anaya, le Rapporteur spécial des Nations Unies sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones. Le rapporteur avait participé à un débat public à Brasilia le 6 septembre*.

* Voir "AYA Info" No 64. Pour en savoir plus (en portugais) :

<http://www.socioambiental.org/nsa/detalhe?id=3428> / Le document final :

http://www.socioambiental.org/banco_imagens/pdfs/Oficina_Seminario_Consulta_Previa.pdf

Belo Monte : batailles juridiques et autres protestations

Les medias ont donné un large écho à la décision de la justice fédérale du 27 septembre, ordonnant de suspendre les travaux de construction de l'usine hydroélectrique de Belo Monte. Cette suspension ne concerne pas les travaux d'installation du chantier, ni la construction de logement des travailleurs. La justice interdit au consortium Norte Energie SA, tout ouvrage susceptible d'altérer le lit du rio Xingu comme l'implantation de port, de barrages, explosions, creusement de canaux et quelque ouvrage que soit qui puisse entraîner une altération de la piscifaune. Une deuxième décision de justice était attendue le 17 octobre. Il s'agissait de traiter un recours du Ministère public fédéral qui conteste le décret autorisant la construction de l'ouvrage. La juge chargée du rapport s'est déclarée favorable à l'annulation du décret. Un deuxième juge a fait usage de son "Droit de regard" ce qui a entraîné un ajournement du procès au 26 octobre. Ce jour-là, ce juge, a défendu la validité du décret. Lors de l'audience, une troisième juge, nouvellement nommée au tribunal, a fait, elle aussi, usage de son "Droit de regard", la décision est renvoyée au 9 novembre. Au niveau international, le 27 octobre à Washington, la Commission Interaméricaine des Droits Humains - CIDH, de l'Organisation des États Américains – OEA a tenu audience pour traiter la plainte de plusieurs organisations brésiliennes relatives aux mesures de précaution devant être prises avant le début des travaux. Invité à faire valoir ses arguments, le gouvernement brésilien ne s'est pas présenté à l'audience. La décision de la Commission est attendue par les plaignants. Toujours au niveau international, pour faire connaître son opposition à la construction du barrage, Raoni Metuktire, le leader Kayapó, un peuple du Xingu était reçu le 30 septembre à Genève, au siège du Haut Commissariat aux Droits de l'homme. Sur le terrain de nombreuses manifestations ont eu lieu ces dernières semaines. Les plus récentes étant l'occupation du chantier et d'une route d'accès.

Pour en savoir plus (en portugais) : Les actions en justice :

<http://www.socioambiental.org/nsa/detalhe?id=3417> et <http://www.socioambiental.org/nsa/detalhe?id=3442>

<http://www.jfpa.jus.br/noticias/ver.php?id=1008> / Devant la CIDH : <http://global.org.br/programas/belo-monte-apos-boicotar-audiencia-brasil-e-cobrado-na-cidhoea/> et <http://correiodobrasil.com.br/apos-ausencia-do-brasil-na-oea-ativistas-esperam-nova-sentenca-sobre-belo-monte/320334/> / Interview sous-titré anglais

de Raoni - par Rebecca Sommer - lors de son passage à Genève :

<http://www.youtube.com/watch?v=zGOEUhMo-r0> / Pour suivre ce qui se passe sur le terrain :

<http://www.xinguvivo.org.br/>

L'orpaillage en Terre Yanomami* : un reportage et une audience à la Chambre des Députés

Le dimanche 9 octobre, "O Fantástico", une émission du réseau de télévision Globo, a diffusé un reportage consacré à l'orpaillage illégal dans la Terre Indigène Yanomami – TI-Y. En moins de quinze minutes (14' 27"), les reporters Marcelo Canellas et Lúcio Alves montrent les lieux d'orpaillage (les garimpos) du rio Couto de Magalhes (État de Roraima). Ils interviewent des divers acteurs du "système" d'orpaillage et ceux qui s'y opposent ou devraient s'y opposer. Le reportage est seulement en portugais, mais nombre d'images parlent d'elles-mêmes. Par ailleurs, comme annoncé dans le dernier "AYA Info", à l'initiative de la députée fédérale Janete Capiberibe, les deux Commissions "Amazonie, intégration nationale et de développement régional" et celle des "Droits humains et minorités" de la Chambre des députés ont organisé une audience publique qui a eu lieu le 27 octobre. Les députés ont dénoncé cette violation des droits des peuples indigènes. Ils ont demandé au gouvernement le retrait des garimpeiros (les orpailleurs) de la TI-Y et qu'il mette un terme au système d'appui à l'orpaillage et à la commercialisation de l'or extrait illégalement.

*Voir AYA Info No 64.

Pour en savoir plus (en portugais), le reportage de Rede Globo et l'article accompagnant la vidéo :

<http://fantastico.globo.com/Jornalismo/FANT/0..MUI1675528-15605.00.html> / La vidéo est également

accessible directement sur Youtube : <http://www.youtube.com/watch?v=AlSmEbb2wXg> / L'audience

publique du 27/10/2011 à la Chambre des députés : <http://www.correaneto.com.br/site/?p=16247>

Bernard Comoli

PS : Ces brèves sont souvent reprises dans les blogs du quotidien "La Tribune de Genève" à l'adresse suivante : <http://bcomoli.blog.tdg.ch>